

EGLISE PROTESTANTE BAPTISTE DU VAL D'EUROPE

Association culturelle relevant de la Loi du 9 décembre 1905
2 RUE DE LA PRAIRIE, 77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
Siret 82765414600022 - RNA W771013448

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs les Membres,

I.- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **EGLISE PROTESTANTE BAPTISTE DU VAL D'EUROPE** relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que l'association n'était pas tenue précédemment de désigner un Commissaire aux comptes. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II.- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV.- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Trésorière et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V.- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI.- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

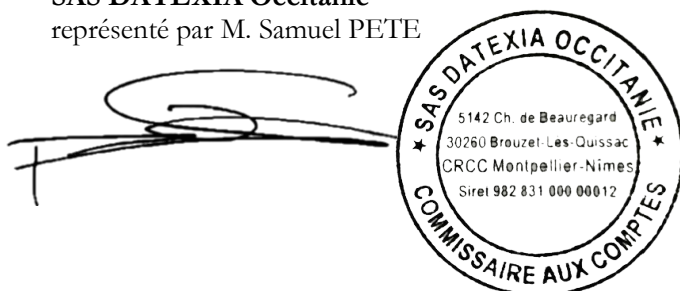
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 30 juin 2026,

Le Commissaire aux comptes
SAS DATEXIA Occitanie
représenté par M. Samuel PETE



ANNEXE – DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



EPB DU VAL D'EUROPE

2 RUE DE LA PRAIRIE

77700 BAILLY ROMAINVILLIERS
Exercice clos le : 31 décembre 2025

APE : 9499Z

SIRET : 82765414600022

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles						
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				3,07		
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 000,00		7 000,00			
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	7 000,00		7 000,00	3,07		
Stocks et en-cours						
Créances				0,44		0,10
Créances Clients, usagers et cptes ratt.						
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	1 000,00		1 000,00		181,41	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	220 343,55		220 343,55	96,50	172 645,34	99,90
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	221 343,55		221 343,55	96,93	172 826,75	100,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	228 343,55		228 343,55	100	172 826,75	100

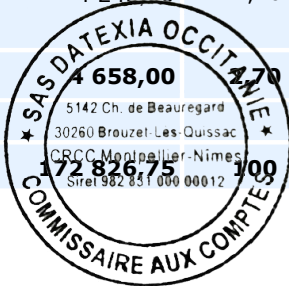


BILAN PASSIF

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Réserves pour projet de l'entité				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Autres réserves				
<i>Dont réserves des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Report à nouveau	168 168,75	73,65	57 333,78	33,17
<i>Dont report à nouv. des act. en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Excédent ou déficit de l'exercice	-111 789,20	-48,96	110 834,97	64,13
<i>Dont résultat des activités en rel. avec l'exercice public d'un culte</i>				
Situation nette (sous-total)	56 379,55	24,69	168 168,75	97,30
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	56 379,55	24,69	168 168,75	97,30
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	166 349,00	72,85		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	166 349,00	72,85		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	5 160,00	2,26		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	455,00	0,20	413,00	0,24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			4 245,00	2,46
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	5 615,00	2,46	4 658,00	2,70
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	228 343,55	100	172 826,75	100

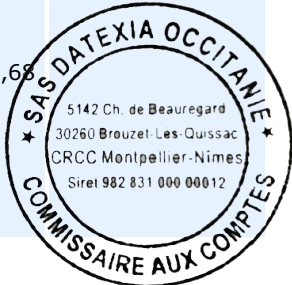


COMPTE DE RÉSULTAT

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services				
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Vers. des fondateurs ou cons. dot. consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	176 007,52		85 549,98	
Mécénats			360,00	
Legs, donations et assurances-vie			159 881,39	
Contributions financières				
Reprises sur amort., dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobs. incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	4 976,00			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	180 983,52		245 791,37	
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	126 137,03		81 254,51	
Aides financières	7 830,00		54 297,36	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales			44,01	
Dotations aux amort. et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Val. comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	33 386,00			
Autres charges	2 594,51		2 054,20	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	169 947,54		137 650,08	
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 035,98		108 141,29	
Produits financiers				
De participation				
D'autres val. mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 592,82		2 693,68	
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instr. de trésor.				



COMPTE DE RÉSULTAT

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025		Valeur au 31/12/2024	
	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte	total	dont activités en relation avec l'exercice public d'un culte
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 592,82		2 693,68	
Charges financières				
Dotations aux amort., dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobs. financières cédées				
Charges nettes sur cess. de VMP, d'instr. de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 592,82		2 693,68	
3-RESULTAT COURANT av. impôts (I-II+III-IV)	14 628,80		110 834,97	
Produits exceptionnels (V)	7 000,00			
Charges exceptionnelles (VI)	132 963,00			
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-125 963,00			
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	455,00			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	191 576,34		248 485,05	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	303 365,54		137 650,08	
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-111 789,20		110 834,97	
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
Charges des contrib. volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOL. EN NAT.				
TOTAL	-111 789,20		110 834,97	



ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 228 343,55 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -111 789,20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 08/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Aucune cotisation n'est comptabilisée sur cet exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières				7 000,00
TOTAL				7 000,00
TOTAL GENERAL				7 000,00

		Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cession		
Immobilisations financières					
Prêts et autres immobilisations financières				7 000,00	
TOTAL				7 000,00	
TOTAL GENERAL				7 000,00	

	Augmentation de l'exercice	Ventilation				
		Virement		Entrée		
		poste à poste	de l'actif circ.	acquisition	apport	création
Immobilisations financières						
Prêts et autres immobs financières	7 000,00		7 000,00			
TOTAL	7 000,00		7 000,00			
TOTAL GENERAL	7 000,00		7 000,00			



ETAT DES CRÉANCES

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	7 000,00		7 000,00
Actif circulant			
Débiteurs divers	1 000,00	1 000,00	
TOTAL	8 000,00	1 000,00	7 000,00



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	57 333,78	110 834,97			168 168,75
Excédent ou déficit de l'exercice	110 834,97	-110 834,97		-111 789,20	-111 789,20
TOTAL	168 168,75			-111 789,20	56 379,55



SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDS DEDIES 2022					23 523,00	23 523,00	23 523,00
FONDS DEDIES 2024					109 440,00	109 440,00	109 440,00
FONDS DEDIES 2025		33 386,00				33 386,00	
TOTAL		33 386,00			132 963,00	166 349,00	132 963,00



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 160,00	5 160,00		
Impôts sur les bénéfices	455,00	455,00		
TOTAL	5 615,00	5 615,00		



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 160,00
TOTAL	5 160,00



AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat du contributeur	Date d'obtention	Personnalité juridique du contributeur	Avantage et ressource			Montant ou valorisation
			Nature	Caractère direct ou indirect	Mode de paiement	
Etat-Unis	13/01/2025	Personne morale	DON	Direct	VIREMENT	24 445,72
Total Etat-Unis						24 445,72
TOTAL						24 445,72



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 000,00	
TOTAL	3 000,00	



PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

EPB DU VAL D'EUROPE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Charge	Produit
FONDS DEDIES 2022	23 523,00	
FONDS DEDIES 2024	109 440,00	
DEPOT DE GARANTIE 2017		7 000,00
TOTAL	132 963,00	7 000,00

